

Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Intégrer les contraintes de l'organisation dans un contexte international (aspects économiques et juridiques, aspects culturels).
- Intégrer la dimension management (stratégique, gestion de projets, management d'équipes).
- Mettre en œuvre les techniques de consolidation et les normes comptables internationales, d'intégrer les contraintes juridiques, économiques, fiscales, financières et culturelles de la gestion d'un groupe.
- Maîtriser les outils de la bureautique, construire et faire évoluer le système d'information de l'organisation (logiciels intégrés, ERP...), communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant les TIC, argumenter, négocier et préparer, animer une réunion.

Entreprises d'accueil

Cabinet d'expertise comptable et commissariat aux comptes, entreprises et collectivités publiques.

Prérequis

- **Âge** : à partir de 20 ans.
- **Niveau d'entrée** : DCG ou tout diplôme donnant les équivalences avec le DCG.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
160 314 01	4877

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 7 et 8 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+5 et Bac+8.

Durée de la formation

900 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 jours en UFA
3 jours en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Lycée ICOF

8 Avenue Debrousse
69005 LYON
04 78 15 00 60
ufa@icof.fr
www.icof.fr

Contenu de formation

Matières
Gestion juridique, fiscale et sociale
Management et contrôle de gestion
Comptabilité et audit
Finance
Management des systèmes d'informations
Economie
Relations professionnelles

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Gestion juridique, fiscale et sociale	1,5	Ponctuel	Ecrit
Finance	1	Ponctuel	Ecrit
Management et contrôle de gestion	1,5	Ponctuel	Ecrit
Comptabilité et Audit	1,5	Ponctuel	Ecrit
Management des systèmes d'information	1	Ponctuel	Ecrit
Anglais des affaires	1	Ponctuel	Oral
Relations professionnelles Mémoire	1	Ponctuel	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Capitalisation des UE.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite possible : Expert-comptable stagiaire (2 ans) puis DEC (diplôme d'expertise-comptable).

Débouchés professionnels :

- Collaborateur en cabinet d'expertise-comptable.
- Directeur administratif et financier en entreprise.
- Contrôleur de gestion.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 800 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	02/11/2020	31/10/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	02/11/2020	31/10/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : 46, 49, C19 (arrêt 1^{ère} DFL).
- Gare TGV Ter à proximité : Perrache.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Projet Voltaire : Certification en orthographe
Bureau des Étudiants

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

Matériel / Équipement

- Deux salles sont entièrement dédiées aux étudiants de DSCG. Chacune est équipée d'un PC et d'un vidéoprojecteur.
- Une salle informatique est prévue pour les enseignements professionnels.
- Tous les étudiants peuvent se connecter aux ordinateurs de l'établissement en accès libre, grâce à une session informatique qui leur est dédiée.

Coordonnées de l'UFA



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Lycée ICOF

8 Avenue Debrousse
69005 LYON
04 78 15 00 60
ufa@icof.fr
www.icof.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026